



## EVACUATION INCENDIE GUIDE FILE ET SERRE FILE

*L'évacuation d'un bâtiment est un point clé en cas d'incendie. Il est primordial de nommer les guides files et serres files et d'établir leurs responsabilités. Les salariés doivent être amenés à savoir évacuer un bâtiment en identifiant les issues de secours ou le point de rassemblement et maîtriser les consignes de sécurité incendie.*

*La formation à l'évacuation incendie rendra vos collaborateurs opérationnels pour assurer la sécurité des personnes.*

*La réglementation impose la mise en place de 2 exercices d'évacuation par an, cette formation à l'évacuation vous permettra de capitaliser sur les points à travailler lors de ces exercices.*

*Modalité d'accès: 3 semaines après la signature de la convention*

**Durée:** 3.50 heures (0.50 jours)

### Profils des apprenants

- Tout salarié d'une entreprise souhaitant suivre une formation évacuation incendie.

### Prérequis

- Aucun

### Accessibilité et délais d'accès

Si vous êtes porteur d'un handicap merci de bien vouloir contacter isabelle Maleplate référente handicap au 0678380495 afin de pouvoir échanger sur l'adaptation de votre parcours de formation

3 semaines

### Qualité et indicateurs de résultats

Pour la période 2023/2024:

Taux de satisfaction des apprenants 9.3/10

Taux d'atteinte des objectifs : 9.5/10

## Objectifs pédagogiques

- A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de : Connaître le signal d'alarme, des cheminements et de la conduite à tenir pour mener à bien une évacuation
- Connaître leurs missions, des techniques et des consignes d'évacuation (chargé d'évacuation, guides et serres files)

## Contenu de la formation

- PARTIE THEORIQUE : durée 1 heure



- Conduite à tenir en cas d'incendie.
- Définition.
- Principes généraux.
- Organisation d'une évacuation. (guide-file, serre-file, chargé d'évacuation)
- Les éléments du système de sécurité incendie.
- VISITE DE L'ENTREPRISE : durée 1 heure
- EXERCICE D'EVACUATION POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL : durée 1 heure
  - REFERENCES REGLEMENTAIRES : Code du travail R232-12-21 La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.
  - MATERIEL : Suivant scénario.
  - METHODES PEDAGOGIQUES : Prise de contact avec le responsable, visite du site et préparation du scénario de l'évacuation. Exercice en temps réel de l'évacuation. Débriefing avec l'ensemble des intervenants. Validation du registre de sécurité. Notification du rapport détaillé de l'évacuation.
  - VALIDATION : Validation du registre de sécurité le jour même et notification du rapport détaillé de l'intervention

## Organisation de la formation

### Équipe pédagogique

La formation sera assurée par un formateur expert SSIAP3 (chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne). 15 ans d'expérience au sein des Pompiers de l'Armée de l'Air.

### Moyens pédagogiques et techniques

- Apports théoriques et pratiques Mise en situation et visite de l'entreprise
- Support de cours formation évacuation incendie guide file et serre file

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation des acquis par des exercices de mise en situation

**Tarif inter-entreprise par personne HT : 155.00 €**

**Tarif intra : nous consulter**

Date de création 16 octobre 2024

Date de mise à jour 16/10/2024